



Prévèrènges, 27 février 2009

**CONSEIL COMMUNAL  
DE PRVERENGES**

## **DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 26 février 2009**

---

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Prévèrènges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 26 février 2009, a décidé :

**Préavis n°11/08**

Demande d'un crédit de Fr. 217'000.- pour le remplacement du camion (AEBI) du Service de la voirie

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 217'000.- pour le remplacement du camion (Aebi) de la voirie,**

**Préavis n°13/08**

Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'190'000.- pour la construction d'un collecteur d'eaux claires et d'eaux usées du collège à l'avenue de Croix-de-Rive et assainissement du collecteur existant de l'avenue de Croix-de-Rive (Partie inférieure)

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 1'190'000.- pour le la construction d'un collecteur d'eaux claires et d'eaux usées du collège à l'Avenue Croix-de-Rive et assainissement du collecteur existant à l'Avenue Croix-de-Rive (partie inférieure)**

**Préavis n°1/09**

Demande d'un crédit de Fr. 120'000.- pour l'aménagement du Parc de l'ancienne maison Delarageaz

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 120'000.- pour l'aménagement du parc de l'ancienne maison Delarageaz**

**Préavis n°2/09**

Demande d'un crédit de Fr. 50'200.- pour la création d'un poste de travail à temps partiel au profit du dicastère « Instruction publique - Cultes - Social - Jeunesse et culture ».

- **d'accorder un crédit tel qu'amendé de Fr. 38'900.- pour l'engagement, au 01.04.2009 d'une collaboratrice ou d'un collaborateur au service jeunesse, social et culture de la commune.**

**Préavis n°3/09**

Demande d'un crédit de Fr. 430'400.- pour la réfection du terrain de sport du collège existant

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de construction tel qu'amendé de Fr. 505'700.- pour la réfection du terrain de sport du collège existant,**

**Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 19 mars 2009 inclusivement.**

**Prochaine séance : le jeudi 18 juin 2009, 20h00 à l'Aula du collège.**

Le Président

La Secrétaire

Jacky Rod

Claude De Titta